

03 déc 2015 -17:03

Ordre du jour du Conseil des ministres du 4 décembre 2015

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.belgium.be.

- Accord de coopération relatif à la communication des risques du Centre de crise
- Procédure de recours contre certaines décisions de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire
- Renouvellement du mandat du directeur général du Centre fédéral d'expertise des soins de santé
- Désignation de membres au conseil d'administration de la Structure de coordination de l'information patrimoniale
- Adaptation de la composition et du fonctionnement du Comité consultatif de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
- Paiement des heures supplémentaires des agents fédéraux pour circonstances imprévisibles
- Attribution d'un marché public relatif à l'achat de véhicules à réaction rapide pour la Défense
- Rente de monopole de la Loterie nationale et subsides à accorder en 2015
- Modification de dispositions relatives au crédit hypothécaire dans le Code de droit économique
- Volumes nominaux minimaux de biocarburants durables - Deuxième lecture
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be